



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**CONSEIL NATIONAL
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL**

VDN – Liberté VI Extension – Villa n° 85

Boite postale : 50059 – DAKARRP

Tel: 33859.09.39 – Fax: 33827.13.95

cnra@orange.sn



**5^{EME} CONFERENCE DES INSTANCES DE REGULATION
DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF)**

19 & 20 novembre 2009 –Marrakech

Communication du Pr. GORA MBODJ

Protection de l'enfance et des publics vulnérables et Medias

Mesdames, Messieurs,

Avec l'arrivée massive des médias tout au long du 20^e siècle, les risques qu'ils représentent pour l'équilibre psychique des enfants, sont au cœur des inquiétantes apories que vivent tous les responsables politiques et sociétaux.

En effet, dès leur plus jeune âge, les enfants et les adolescents baignent dans un environnement envahi par les médias et sont exposés à travers eux, à diverses formes de violences et d'atteinte à la dignité humaine. Si les médias constituent une chance d'ouverture sur le monde et une formidable source d'information, il reste évident que les programmes qu'ils diffusent ne sont pas tous destinés aux enfants. Les parents et les pouvoirs publics doivent être alors vigilants et accompagner autant que possible les enfants dans leur consommation des médias.

Plusieurs pédopsychiatres ont mis en évidence l'impact des images violentes sur les enfants qui se traduit chez eux, à court terme par le stress, la colère, la honte, l'anxiété et des difficultés d'endormissement. Même si l'enfant apprend à s'en protéger, la violence médiatique peut perturber son équilibre et banaliser l'idée qu'il est normal de recourir à la force et à la violence pour obtenir ce que l'on désire.

A en croire Serge TISSERON, Sociologue français et Blandine KRIEGEL, auteurs en 2002 d'un rapport sur la violence à la télévision, les images diffusées à la télévision ont bien un impact positif ou négatif sur le comportement des enfants.

De nombreuses études nord-américaines montrent que le fait de suivre des programmes violents à la radio ou à la télévision augmente les comportements agressifs, peut rendre insensible à la violence et à la souffrance et accroître la peur et le sentiment de vivre sous une menace constante. Par exemple, une étude faite aux Etats Unis, a montré que parmi les jeunes passant moins d'une heure par jour devant la télévision, le taux d'auteurs d'actes agressifs est de 5,7% alors que parmi ceux qui regardent la télévision au moins trois heures par jour, ce taux est de 25,3%.

Aujourd'hui donc, personne ne peut échapper aux médias car ils sont présents dans notre vie. Ils permettent de s'informer,

de se divertir, de se cultiver et de s'ouvrir au monde. Ils sont au cœur de la vie des enfants, et une partie non négligeable de l'apprentissage social passe par les médias.

La télévision est l'un des médias ayant le plus d'influence dans la vie des enfants. Des études montrent que les enfants regardent la télé en moyenne près de 15 heures par semaine. Il est de moins en moins rare d'observer que des enfants peuvent passer autant sinon plus de temps devant leur écran de télévision qu'en salle de classe.

La nouvelle génération, à la différence de la précédente, a grandi avec la télévision, a été témoin de l'évolution de l'audiovisuel et a connu le développement de l'informatique.

En cinquante ans, la télévision a bouleversé le rapport des enfants au monde. Auparavant, l'univers des adultes leur était peu ou prou dissimulé, il ne se dévoilait qu'à mesure qu'ils grandissaient. Aujourd'hui, avec la télévision, les enfants se trouvent confrontés très tôt au milieu des adultes, avec sa complexité, ses violences, sa sexualité et ses excès. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils regardent peu les émissions destinés à la jeunesse, comme les dessins animés. On estime que 80% du temps passé devant la télévision par les enfants de 4 à 10 ans, concerne des programmes « tout public », qui n'a rien à voir avec ceux destinés aux enfants. Ils voient donc très jeunes des séries, des films ou les informations, qui sont autant d'incursions dans le monde des adultes.

L'impact de la télé sur les enfants peut être appréhendé à plusieurs niveaux :

- les enfants sont souvent victimes de la violence à la télé et cette violence se manifeste de plusieurs manières : la déformation du monde à travers des images violentes rend certains jeunes craintifs à l'endroit du monde qui les entoure ou quelque fois les amène à la banalisation de la violence. Cette banalisation de la violence peut donner à certains d'entre eux, abandonnés à la seule culture télévisuelle, le sentiment que le monde est ainsi fait.**

- **En outre la télévision peut nuire à l'apprentissage et à la performance scolaire si elle empiète sur les activités essentielles au développement physique, mental de l'enfant.**
- **L'autre fait à souligner aussi, c'est que de nos jours les enfants sont bombardés de messages et d'images à caractère sexuel dans tous les médias (télévision, magazines, publicités, clips musicaux, films, internet).**

A coté de la télévision nous avons l'internet. On constate que dans la course contre les dangers encourus par les enfants sur internet, ces derniers ont toujours une longueur d'avance sur leurs parents.

Contrairement à la télévision, les autorités en charge de la régulation n'ont la possibilité d'intervenir directement en cas de distorsion des normes, avec l'internet ces mêmes autorités avouent leur impuissance à protéger les enfants face au danger de la toile.

Face aux évolutions technologiques, rapides et inédites et aux nouveaux comportements de consommation des enfants, les pouvoirs publics, manquent tout à la fois d'analyses objectives, d'instruments adéquats et d'une approche homogène.

Ainsi la convergence des médias remet en cause, l'efficacité globale du système de protection des enfants et fait apparaître de nouvelles attentes à l'égard de l'intervention de l'Etat.

Aux marges de la révolution numérique se développent des risques comme la sollicitation des enfants à des fins illégales ou leur exposition à des images pornographiques ou d'une grande violence.

Mesdames & Messieurs,

La *Protection*, c'est l'action, le fait de protéger, de défendre quelqu'un (un individu ou un groupe) ou quelque chose (la culture, les acquis, etc.) contre un agresseur ou un danger.

Le complément de nom qui suit, le vocable *enfance et publics vulnérables*, détermine le groupe d'individus à qui s'adressent cette protection.

Le concept, *Médias*, relié volontairement par la coordination *et*, semble être l'agresseur ou le danger du quel, l'enfance et les publics vulnérables doivent être sauvegardés. Il faut donc les protéger, les assister, les secourir des méfaits de cet ennemi principal qui est avec nous et à chaque instant.

Mais, les médias sont-ils aussi dangereux qu'on le prétend ? Leur traitement méthodique, l'éducation, la socialisation des enfants en tenant compte de cette réalité que nous semblons dénoncer, ne pourraient-ils pas permettre une meilleure humanisation des médias par ces publics vulnérables ?

Voilà camper ma modeste contribution que je livre, au nom du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel du Sénégal (CNRA), à l'occasion de ce grand moment du donner et du recevoir qui est de tradition durant les sommets du REFRAM et du CIRCAF.

Pour une meilleure visibilité de mon propos, je voudrais d'abord affecter à chaque concept utilisé (enfance, publics vulnérables et médias), un sens spécifiques à ce contexte.

Par *enfance*, je pense à ce stade, cette période, diront certains psychologues généticiens, de construction de la représentation de la réalité des enfants. C'est donc un ensemble de comportements, de mentalité, de désirs et de conceptions sur le monde ainsi que les relations entre les éléments qui le constituent. Ainsi, les enfants sont des personnes qui, dans leur diversité, gardent certains traits communs biologiques, psychologiques et sociaux qui constituent cet ensemble que nous appelons enfance. Dans leur processus de développement les enfants se frottent à divers univers sociaux qui façonnent leur personnalité (*personnalisation*) qui structurent leur perception de la réalité sociale (*socialisation*).

Par *socialisation*, je veux dire, l'ensemble des processus (au nombre de six) par lesquels la personne s'identifie aux

modèles sociétaux (identification), intériorise les valeurs sociales (intériorisation), s'approprie les règles et les compétences sociales (appropriation), s'initie dans le groupe (initiation), s'insère dans les multiples réseaux sociaux (insertion) et parvient à son intégration totale (intégration).

L'éducation est la socialisation consciente de ses fins. Du latin *educare*, faire sortir, mettre dehors, le concept d'éducation désigne au sens large du terme, l'ensemble des activités sociales visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de leur société d'appartenance.

Du point de vue de la psychologie, l'éducation s'identifie « *aux influences durables qu'un individu subit de la part de ceux qui lui sont proches.*¹ » Elle est déterminante dès l'enfance et permet la constitution de la conscience ou du surmoi à partir de l'adolescence.

Cette acception de l'éducation a été développée par le sociologue notamment, Emile Durkheim qui la conçoit comme « *l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est destiné.*¹».

Ici, je traiterai essentiellement de l'enfance.

Enfin, par *publics vulnérables*, je veux surtout insister sur les catégories enfance, adolescence et jeunesse.

Par *médias*, j'entends, les différents supports qui permettent de diffuser l'information. Il en existe plusieurs : la radio, la télévision, la presse écrite et l'internet.

¹ E. Durkheim, *Education et sociologie*, Paris, PUF, 1989, (2^e édit.). P.51.

Ces dispositions prises, ma communication s'articule autour de deux grandes problématiques majeures, à savoir :

1* Education et socialisation aux médias : Si les médias présentent un danger pour l'enfance et la jeunesse, c'est précisément parce que notre système de socialisation et d'éducation présente des lacunes qu'il nous appartient de combler. Il faut socialiser et éduquer les enfants et les jeunes à l'accessibilité et à l'utilisation des *bons médias*. *Les médias ne sont ni bons ni nocifs, ils sont ce qu'on en fait.*

2 * Régulation des médias : Il faut donc les réguler, c'est-à-dire passer aux cribles toutes situations qui pourraient porter atteinte à l'intégrité psychologique, affective, morale biologique et sociale des enfants.

I - L'EDUCATION AUX MEDIAS

Même si en Afrique de pareilles études n'ont pas encore été menées à notre connaissance, nous pouvons raisonnablement penser que l'impact des médias sur le jeune public reste tout aussi important.

Dès lors, il convient d'aider les enfants à comprendre les médias et à en maîtriser le fonctionnement ou tout au moins à établir une distance critique entre les programmes qu'ils suivent et la réalité, autrement dit, définir des stratégies pour les protéger.

A cet effet, nous devons enseigner à nos enfants à bien lire les informations et à disséquer les programmes pour choisir ce qui leur convient : ceci passe par l'éducation des médias; il s'agit là d'une véritable alphabétisation qui de nos jours, est aussi indispensable que celle qui consiste à apprendre à lire et à écrire pour éviter que nos enfants ne soient des « *analphabètes des médias* ».

L'enfant se construit chaque jour ; il a besoin de temps pour comprendre et imaginer, pour déchiffrer le monde. C'est vers douze ans qu'il regarde le plus la télévision, part à la découverte de l'univers et a un besoin vital d'ouverture sur le monde extérieur. Il demande des explications à propos de tout et de rien, sa pensée devient analytique : il commence à juger, à

comparer ; c'est aussi à cet âge qu'il assimile avec un maximum d'intensité tout ce qui lui apportent les médias.

Toutefois, l'émergence des nouveaux médias a bouleversé la perception que les enfants ont du monde qui les entoure.

Selon le Professeur Neil POSTMAN, la venue des médias tels que la télévision et Internet, a brouillé les frontières qui maintenaient les enfants et les adultes dans des univers séparés.

Les médias, en raison même du développement rapide de la technologie, façonnent profondément l'environnement culturel.

La principale caractéristique de ces médias c'est de rendre immédiatement accessible par l'image tout ce que la pudeur et les interdits ont tenté de cacher aux enfants pendant des siècles.

Dès lors, ils entrent en compétition avec l'école et même avec la famille pour prendre en charge l'éducation des enfants.

En effet, si les médias peuvent participer à l'information et à l'éducation des enfants, ils requièrent une formation préalable de ces derniers. Les enfants doivent faire une utilisation prudente des médias et acquérir l'esprit critique nécessaire pour trier le flot d'informations portées à leur connaissance.

Eduquer les enfants à un jugement critique dans l'usage des médias relève de la responsabilité des parents et de l'Etat.

Le Sénateur David ASSOULINE a publié fin octobre 2008, un rapport d'information sur « *les nouveaux médias : des jeunes libérés ou abandonnés ?* ». Dans cette étude qui lui a été confiée par le Senat français, le Sénateur préconise de mettre en place à l'école un module de dix heures annuelles d'éducation aux médias.

Grace à ce module, l'enfant recevra une formation qui lui permettra d'acquérir un jugement sain et objectif qui le guidera dans le choix ou le rejet des programmes mis à sa disposition.

Cette éducation aux médias doit être positive : elle enseignera aux enfants dès le primaire, les valeurs nobles de nos sociétés à travers une pédagogie que les professionnels de l'éducation pourront mieux définir.

Cette éducation sera également et surtout une formation à la liberté. En effet, comme le dit le Pape BENOIT XVI (je cite), « *comme l'éducation en général, l'éducation aux médias exige la formation à l'exercice de la liberté ; cette liberté qui ne pourrait jamais réduire un individu à la satisfaction des besoins primaires, à la recherche effrénée de nouveauté et de sensationnel, mais cette liberté authentique qui nous appelle à choisir non pas aveuglément mais de manière délibérée, tout ce qui est bon, vrai et beau ; c'est alors seulement que les parents, les éducateurs, gardiens de cette liberté authentique, tout en donnant aux enfants une plus grande liberté, les préparent soigneusement à la joie profonde de la vie* », (fin de citation).

L'éducation aux médias protège les enfants des malaises affectifs générés par les médias en favorisant l'intégration des images difficiles et des informations dans leur psychisme. Autrement dit, au lieu de « blesser » l'enfant, les images et les récits des drames de l'actualité viennent s'associer à ses expériences pour enrichir sa personnalité.

Les informations sont aussi une occasion offerte aux enfants de prendre possession de leur liberté sans céder à la tentation de se replier sur soi-même : l'éducation aux médias fait donc de l'école une véritable école qui prépare l'enfant pour la vie.

II - PROTECTION DES ENFANTS PAR LA REGULATION

Par ailleurs, la protection de l'enfance face aux médias passe par un travail de régulation au quotidien, à savoir l'interdiction ou la limitation des programmes susceptibles de leur porter atteinte grâce à la généralisation de la signalétique. A ce niveau, l'approche doit être globale et porter pour autant sur les services audiovisuels que sur les services en ligne du fait de la convergence et de l'interpénétration croissante des médias.

II.1 -Notions générales

La liberté d'expression est un des principes fondamentaux de la démocratie pour lequel nous avons tous un profond attachement. Elle ne saurait cependant justifier des atteintes graves à la dignité de la personne humaine et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nos systèmes démocratiques recherchent par essence l'équilibre entre les droits et libertés contradictoires de chacun, conformément aux prescriptions de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et de la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948.

C'est ainsi que l'article 19 de la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant (CIDE) énonce que « *les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et économiques appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physique et mentale...* ».

En outre, l'article 7 de cette Convention affirme que « *les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information provenant de sources nationales et internationales diverses notamment ceux qui visent à promouvoir son bien être social spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale* ».

Face à l'importance sans cesse accrue des médias et en application des principes et dispositifs ci-dessus évoqués, les pouvoirs publics ont instauré un système de régulation des médias et de protection des enfants.

II.2 -Protection du jeune public (enfants et jeunes)

L'ensemble des médias connaît une diversification et une généralisation qui se sont fortement accrues depuis moins de dix ans avec l'apparition de nombreux outils technologiques aisément accessibles. Cette évolution a entraîné une multiplication des supports de diffusion et de réception essentiellement en matière d'images. Désormais, un seul terminal (téléphone mobile par exemple) autorise l'accès aux

différents médias: ce qui fait que les médias sont au cœur de la vie des enfants.

Or l'ensemble des médias (radio, télévisions, Internet...) présentent constamment des contenus dont le climat d'agression, de sexualité et de domination des personnes est manifeste ; c'est ainsi que se développent des risques comme la sollicitation d'enfants à des fins illégales ou leur exposition à des images pornographiques ou d'une très grande violence.

Des équilibres doivent être trouvés entre la liberté d'expression et d'opinions, l'enjeu de la diffusion du savoir et la nécessaire protection des enfants : cela n'est possible que par la mise en œuvre d'une politique de régulation appropriée.

Selon le Doyen Charles DEBBASCH, la régulation désigne « l'ajustement conformément à quelques règles ou normes d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étranger les uns aux autres ». Pour Jean Claude GUYOT et Luc-Adolphe TIAO, « le régulateur est donc le mécanisme d'horlogerie qui assure l'ajustement des dynamiques entre elles pour assurer la régularité du mouvement ».

Il appartiendra à chaque Etat d'imaginer et de mettre en place sa politique de régulation et de protection des enfants en s'appuyant sur de grands principes comme :

- la création d'une Autorité Administrative Indépendante en charge de veiller au respect de la législation sur les médias ;**
- le recours à une bonne signalétique (voir la communication faite par Madame Agnès VINCENT-DERAY lors du sommet du REFRAM à Dakar du 24 au 29 novembre 2008).**

Pour relever le défi de l'omniprésence des médias, une réponse internationale s'impose ; un seul Etat n'a souvent pas les moyens techniques, ni la compétence juridique de mener une politique ambitieuse au seul niveau national. Le développement de la coopération dans l'espace francophone est indispensable même si elle s'avère difficile à mettre en œuvre en raison des différences de conceptions culturelles en matière de libertés publiques et de vulnérabilité de l'enfant. Le REFRAM et le RIAC constituent dès lors, un cadre idéal pour la

détermination d'une politique commune de protection des enfants face aux médias.

CONCLUSION

Si les problèmes qui se posent à la régulation ne sont pas identiques dans tous les pays, il reste que les grands principes, les grandes catégories sont souvent communs même s'ils s'ancrent dans des contextes différents.

Dès lors, la sécurisation de l'environnement médiatique des enfants passe par une coordination et une homogénéisation des dispositifs de protection des enfants au sein de l'espace du REFRAM et du RIAC. Cela aboutirait de ce fait à créer au niveau de chaque organe de régulation, une commission en charge de :

- créer les conditions de la mise en cohérence et de l'homogénéisation des dispositifs de régulation (par exemple, signalétique jeunesse commune à tous les moyens de diffusion) ;**
- promouvoir des actions expérimentales (signalétique interactive et émission d'éducation aux médias) et des politiques d'accompagnement, d'information et de sensibilisation des enfants et des parents ;**
- concourir à l'émergence de cursus de formation aux sciences de l'information et de la communication et d'éducation aux médias pour les éducateurs, les régulateurs et les enfants (organisation régulière de sessions de formation) ;**
- piloter des recherches communes sur les relations des mineurs aux médias dans les pays francophones en vue de créer une politique harmonisée de socialisation de l'enfant tout en élaborant des méthodes d'évaluation faisant l'objet d'un consensus de tous les acteurs concernés ;**
- promouvoir une approche prospective globale et systémique de l'environnement médiatique des enfants;**
- définir juridiquement le statut des données personnelles mises en ligne sur les sites des réseaux sociaux ;**
- réglementer l'usage de la webcam sur les messageries instantanées ;**
- lancer une étude de grande ampleur sur l'impact des médias chez les jeunes dans l'espace francophone;**

- **créer des événements récurrents telle la journée mondiale de la protection des enfants face aux médias.**

Il va de soi qu'un réseau scientifique doit être mis sur pied qui réunirait toutes les instances de régulation africaines ou/et francophones et proposerait un plan de recherches scientifiques sur ces différents points.

Je vous remercie de votre aimable attention !

PR. GORA MBODJ